

DES GRANDES LOGES du 17 février 2026

Début de la séance : 20h30

https://www.intramuros.org/lesgrandesloges/documents_administratifs/77559

M. le Maire répond que cela sera possible.

M. Draveny indique qu'il ne participera pas au vote, mais qu'il votera pour M. Guerin qu'il représente.

M. le Maire demande s'il y a des observations, aucune observation n'est à noter. Le Conseil peut donc voter.

***La délibération concernant la location de 2 places de stationnement dans la « grange Cotelte » est votée à l'unanimité
Par 6 voix / 6.***

° Point travaux et contrat de location du logement de la Mairie.

M. le Maire fait le point sur les différents travaux nécessaires en prévision d'une future location de la « maison Cotelte ». Cela concerne principalement l'installation électrique qui demande quelques améliorations au niveau de la sécurité.

Il indique que cela impliquera quelques frais.

Une discussion s'engage entre les Conseillers, sur ce sujet ainsi que l'agencement de la future Mairie, chacun donnant son point de vue.

M. le Maire revient sur une possible location de la-dite maison à une personne de toute confiance qu'il connaît très bien, et d'autre part, cette personne s'engagerait à effectuer des travaux d'intérieurs, et d'assurer l'entretien des extérieurs.

Une discussion s'engage sur le montant du loyer, tout en tenant compte de nombreux critères liés à cette location.

Suite à cette discussion, il est décidé d'un commun accord de fixer le loyer mensuel à 750€.

Les Conseillers prennent connaissance du contrat de location qui leur a été distribué, et n'émettent pas d'observation.

M. le Maire propose donc de passer au vote.

La délibération concernant la location de la « maison Cotelte » est votée à l'unanimité par 7 voix / 7.

° Questions diverses.

Informations : M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention d'un montant de 281€ (qui représente 1€ / hab.) sera versée à la C.AC. pour abonder la compétence C.C.A.S. de l'Agglo.

Démission d'un Conseiller : M. le Maire fait part au Conseil, du contenu de la lettre de M. Collot Bernard qui notifie sa démission du Conseil municipal des Grandes Loges.

Il n'y a plus de question.

M. le Maire lève la séance à 22h20.

Observations

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Affiché le :

à la suite de l'approbation du Conseil Municipal du :

